



L'annuaire de l'Académie des Facialistes® est le premier groupement en France de référencement des facialistes et techniciennes visage formées au sein de l'Académie.

Les facialistes et techniciennes visages référencés dans cet annuaire ont toutes suivi un programme de formation rigoureux durant plusieurs mois avant d'obtenir la certification de l'Académie des Facialistes®. Un apprentissage théorique et pratique des techniques de massage du visage qui leur a été délivré par Catherine Bourgeois et Delphine Langlois, fondatrices de l'Académie, afin d'acquérir une expertise pointue et innovante qu'elles mettront en application lors de la prise en charge de leurs futur(e)s client(e)s.

Chaque facialiste et technicienne visage ainsi formée s'engage à respecter tous les engagements de la charte de qualité de l'Académie des Facialistes® ci-dessous, garantissant ainsi la qualité des soins prodigués :

CHARTRE DE QUALITÉ DE L'ACADÉMIE DES FACIALISTES®



ENGAGEMENT N°1

L'accueil et la prise en charge de la clientèle

1. La facialiste ou technicienne visage s'engage à accueillir ses clients dans un cadre professionnel. Le client bénéficiera d'un accueil personnalisé et d'une prise en charge individuelle pendant toute la durée du massage facial.
2. La facialiste ou technicienne visage s'engage à réaliser un diagnostic morphofacial lors du premier rendez-vous afin de délivrer un massage adapté et en parfaite adéquation avec les besoins de son client.
3. La facialiste ou technicienne visage s'engage, lors du premier rendez-vous, à réaliser le questionnaire de l'Académie des facialistes® auprès de son client afin de connaître et cibler ses besoins.
4. La facialiste ou technicienne visage s'engage à faire preuve de politesse et d'une parfaite élocution.

ENGAGEMENT N°2

Le lieu, l'équipement et l'installation

1. La facialiste ou technicienne visage s'engage à prodiguer ses massages faciaux dans un lieu propre, chaleureux et accueillant.
2. La facialiste ou technicienne visage s'engage à s'équiper d'un mobilier et de consommables de bonne qualité, en excellent état et à hygiène irréprochable.

ENGAGEMENT N°3

Le respect des règles sanitaires et d'hygiène

1. La facialiste ou technicienne visage s'engage avant, pendant et après chaque massage facial à respecter les règles d'hygiène et règles sanitaires en vigueur pour elle, pour son client, pour ses produits et pour son matériel.
2. La facialiste ou technicienne visage s'engage à utiliser pour chaque client du linge propre et du matériel désinfecté avant chaque massage.

ENGAGEMENT N°4

Des massages faciaux personnalisés

1. La facialiste ou technicienne visage s'engage à réaliser un massage facial conforme au diagnostic morphofacial préalablement établi, afin d'obtenir un maximum d'efficacité et de résultat.
2. La facialiste ou technicienne visage s'engage à proposer un massage facial dans le seul objectif de bien-être et de beauté, et sans aucune finalité médicale ni sexuelle.
3. La facialiste ou technicienne visage s'engage à utiliser des huiles, crèmes, baumes de massage d'excellente qualité (avec une composition aux actifs naturels et limitant les ingrédients controversés), et en adéquation avec les attentes et le dermotype de son client.

ENGAGEMENT N°5

L'accompagnement post-massage

1. La facialiste ou technicienne visage s'engage à proposer un accompagnement personnalisé dans la régularité et la fréquence des massages faciaux afin d'obtenir le résultat souhaité.
2. La facialiste ou technicienne visage s'engage à proposer des gestuelles d'automassage ciblées pour que le client puisse entretenir les résultats du massage facial à la maison.

Remarque : L'Académie des Facialistes® se réserve le droit de contrôler la bonne application de la charte de qualité auprès de ses facialistes ou techniciennes visage. De même, la cliente qui le souhaite peut manifester un désaccord en s'adressant directement à l'Académie des Facialistes®.